



Février 2022

Bonjour !

Vous trouverez dans cet *ADDS en bref*, des informations pertinentes concernant le crédit de solidarité, les montants forfaitaires pour perte d'intégrité physique et psychique, les barèmes officiels 2022 des montants à l'aide sociales et notre calendrier des activités du mois de février 2022. Bonne lecture !

### Crédit de solidarité

Afin de pallier la forte augmentation du coût de la vie créée principalement par la pandémie, vous recevrez un paiement **unique, non imposable et sans coupure** sur votre chèque. Les sommes seront versées à partir du 24 janvier 2022. Toutes les personnes qui reçoivent le Crédit d'impôt de solidarité (anciennement appelé TVQ et donné par le gouvernement du Québec) recevront ce montant unique :

- 200 \$ par personne,
- avec un ajout de 75\$ pour les personnes vivant seules (275\$),
- et 400\$ pour un couple.

### La fin d'une discrimination envers les personnes assistées sociales, enfin une victoire !

Dans nos publications passées, nous annonçons qu'il y aurait des changements à l'aide sociale en rapport à l'IVAC et à la SAAQ. À l'automne 2021, on prenait connaissance d'un nouveau règlement qui allait être en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 : règlement « 138.1. *Aux fins du calcul de la prestation, les sommes forfaitaires accordées à l'adulte seul ou à un membre de la famille pour compenser une perte d'intégrité physique ou psychique ou une atteinte à celle-ci sont exclues jusqu'à concurrence d'une valeur totale de 235 401\$.* »

Malgré cette information, des précisions nous ont été transmises par le ministère. Nous avons dit que les montants forfaitaires reçus pour perte d'intégrité physique et psychique seraient exemptés. Ils le seront à la hauteur de 245 052\$. Finalement, en plus des montants forfaitaires d'indemnisation, les rentes versées pour pertes d'intégrité (IVAC et SAAQ) seront elles aussi exemptées. (Ne pas confondre avec les rentes de retraite) Par contre, pour se prévaloir de cette exemption, les sommes devront être déposées dans un compte distinct du compte opération, et les personnes pourront en disposer librement, selon les règles de l'aide sociale (ne pas dilapider, acquisition des biens, etc).



<b>PRESTATION 2022</b>		
<b>Situation des personnes</b>	Adulte seul	2 adultes
<b>PROGRAMME AIDE SOCIALE ET OBJECTIF EMPLOI</b>		
Sans contraintes	726\$	1099\$
Sans contraintes et sans aide au logement	776\$	-----
Avec contraintes temporaires	870\$	1347\$
Situations différentes	-----	1243\$
<b>PROGRAMME SOLIDARITÉ SOCIALE</b>		
Allocation régulière	1138\$	1665\$
Programme solidarité sociale - 66 des 72 mois	1400\$	1774\$

### Invitation pour les femmes assistées sociales

Nous sommes à la recherche de femmes assistées sociales qui accepteraient de nous raconter leur histoire. Ce sont des entrevues individuelles d'une durée de soixante (60) à quatre-vingt-dix (90) minutes environ. Une contribution sera offerte pour votre participation. Peut-être que cette invitation vous rejoint ou vous pensez à une personne que vous connaissez qui pourrait être intéressée. Dans ce cas, vous n'avez qu'à nous appeler au numéro suivant : (418) 524-5064.



### JOYEUX ANNIVERSAIRE (FÉVRIER) À NOS MEMBRES

Serge Bernard, Isabelle Bisson, Joseph Dansereau, France Dulac, Jacques Lacroix, Marie-France Poirier, Sylvie Poulin, Sonia Rivas, Réjean Thibault, Nicole Tremblay



# CALENDRIER

## Février 2022

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	<b>1</b> <u>9h à 12h</u> Comité organisateur	<b>2</b>	<b>3</b> <u>9h à 12h</u> Comité luttes	<b>4</b>	<b>5</b>
<b>7</b> <u>13h30 à 16h</u> Comité loi	<b>8</b>	<b>9</b> <u>9h à 12h</u> Formation « L'ADDS dans l'univers du communautaire »  <u>13h30 à 16h</u> Comité femmes	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>12</b>
<b>14</b>	<b>15</b> <u>13h30</u> Atelier droit Aide sociale (si les mesures sanitaires le permettent)	<b>16</b> <u>9h à 12h</u> Comité finance	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>19</b>
<b>21</b> <b>Lancement de la collecte des sous pour le Marchethon</b> <u>13h30 à 16h</u> Formation sur la sollicitation pour un marchethon	<b>22</b> <u>9h à 12h</u> Comité organisateur	<b>23</b>	<b>24</b> <u>13h</u> Manif « Engagez-vous pour le communautaire » (départ du parc de l'Amérique française)	<b>25</b>	<b>26</b>
<b>28</b> <u>13h30 à 16h</u> Comité loi					

### Voici ce que l'ADDS-QM vous offre

- ↓ Avez-vous des questions sans réponse ? Utilisez le *Dépannage téléphonique* au 418 525-4983.
- ↓ Vous avez des questions concernant l'aide sociale ? Nous vous invitons à l'*Atelier Droit aide sociale* (rencontres collectives d'information sur la loi de l'aide sociale). L'horaire des rencontres est disponible aux *locaux de l'Association* ou au 518 525-4983.
- ↓ Voulez-vous vous impliquer dans la défense des droits individuels et collectifs ? *Passez nous voir !*